

Suite au passage au stade 3 de l'épidémie le 14 mars 2020, le télétravail est devenu la norme pour tous les postes qui le permettent.

Le Coronavirus, Covid-19, constitue un nouveau **risque significatif pour toutes les entreprises** en terme de risque biologique.

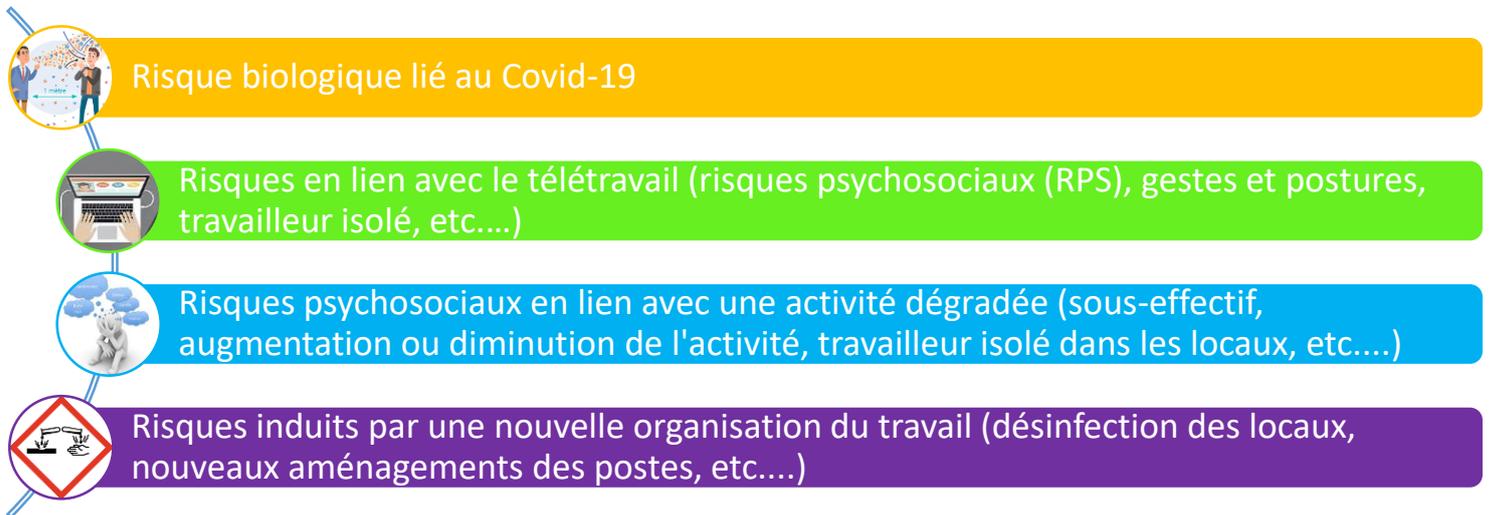
Aujourd'hui, entreprises et salariés sont en **première ligne** pour réduire la propagation de ce virus.

Il est recommandé de mettre votre Document Unique à jour en prenant en compte le risque du Covid-19.

Il est important de prêter attention à **l'ensemble des risques** et de ne pas en **négliger** au profit du **Coronavirus**.

Cette nouvelle évaluation doit être retranscrite dans le Document Unique d'évaluation des risques qui doit être actualisé pour tenir compte des changements de circonstances :

Par conséquent, des nouveaux risques sont à évaluer :



Articulation de la démarche mise à jour dans le contexte actuel autour du Document Unique :

